

# RAPPORT LOCAL

CORSE



---

**Accompagner**  
les employeurs publics  
dans leur politique handicap

---



Fonds pour l'insertion des personnes  
handicapées dans la Fonction publique



---

# CORSE

- ▶ Le mot du DTH
- ▶ Ça s'est passé en Corse
- ▶ Chiffres clés
- ▶ Annexes

# LE MOT DU DTH



**Thierry Allemand**  
Directeur territorial  
au handicap du FIPHFP

## Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

Il n'y a pas selon moi de spécificités régionales en matière d'emploi des personnes en situation de handicap. Le profil type de l'agent en situation de handicap concernant la Fonction publique est plutôt une femme de plus de 55 ans de catégorie C, même si depuis quelques années nous notons une augmentation des agents station handicap dans les autres catégories. Nous constatons également un vieillissement des agents publics qui soulève la question du maintien dans l'emploi en lien avec le sujet de la prévention de la santé.

## Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

Les acteurs publics sont en attente d'un accompagnement plus intense sur la plateforme des aides avec un souhait notamment de pouvoir échanger avec les gestionnaires en charge de l'instruction des dossiers au-delà du formulaire de contact. Les besoins des employeurs publics de la région sont avant tout une sécurisation des parcours dans le cadre du maintien dans l'emploi avant et après la reconnaissance d'une inaptitude. Les employeurs ont également un besoin d'un fort suivi, en lien avec le service public de l'emploi, en matière d'insertion et notamment pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap car nous constatons un réel problème de sourcing des candidats.

## Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

A mon sens l'action quotidienne du FIPHFP dans la région, par sa présence aux côtés des employeurs lors d'événements de sensibilisation, par sa participation à des tables rondes, par son action de formation, par son engagement dans l'écosystème régional du handicap à travers le PRITH et par son accompagnement parfois de situations individuelles complexes, reflète à elle seule l'engagement du Fonds sur le territoire. Au-delà de cet engagement, les signatures de conventions avec des employeurs majeurs et notre participation à différentes manifestations pendant la SEEPH contribuent naturellement à mettre en lumière notre action service des employeurs publics afin qu'ils accompagnent au mieux leurs agents en situation de handicap.

# ÇA S'EST PASSÉ EN CORSE

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/corse>

## UNE JOURNÉE AUTOUR DU HANDISPORT À AJACCIO

Le 26 juin 2024, le premier rassemblement d'employeurs publics depuis le renouvellement du Handi-Pacte Corse (4e génération) a eu lieu à Ajaccio, organisé en partenariat avec l'association « Tous pour Chacun ». Cet événement visait à sensibiliser les participants aux spécificités du handisport dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques, en vue de mieux appréhender et valoriser ces disciplines.

### Mobilisation autour des Jeux Paralympiques

Thierry Allemand, directeur territorial du handicap du FIPHFP en Corse, a ouvert la journée en rappelant l'appel à la mobilisation pour les Jeux Paralympiques, souligné par Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP. Seulement 30 % des billets ayant trouvé preneur à 120 jours de l'événement, l'enjeu était d'inciter les employeurs publics et leurs partenaires à soutenir activement cet événement inclusif.

Cinq affiches de sensibilisation, conçues pour l'occasion, ont été exposées, abordant des thèmes tels que l'histoire des Jeux Paralympiques, les spécificités des épreuves handisport et le partenariat entre le FIPHFP et la Fédération Handisport.



## OUTIL D'AUTO-DIAGNOSTIC : FAITES LE POINT SUR VOTRE SITUATION DE SANTÉ AU TRAVAIL

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) met à disposition des agents de la Fonction publique un outil pour permettre à chacun de faire le point sur sa situation de santé et l'impact éventuel sur son travail.

### Un outil anonyme et accessible pour appréhender sa situation de santé au travail

C'est un outil simple et anonyme pour aider chacun individuellement, à :

- Cheminer en se posant des questions sur sa propre situation
- Evaluer si sa situation de santé pourrait relever d'un handicap au travail
- S'orienter vers les ressources adaptées pour échanger sur ses besoins

Cet outil est accessible au choix, via un tableau Excel ou une plateforme en ligne. Dans les 2 cas, cet outil est anonyme, confidentiel, utilisable gratuitement et en tout autonomie. Il vise également à sensibiliser et lever les préjugés liés à la reconnaissance du handicap en proposant une fiche pratique à ce sujet.

### Un kit pour accompagner les employeurs à faire connaître cet outil

Les employeurs publics peuvent également télécharger le kit complet (l'outil Excel, la fiche pratique ainsi qu'une affiche d'information comprenant un QR Code pour accéder à la plateforme), afin de les mettre à disposition de leurs agents. Cet outil peut également être utilisé par les référents handicap ou les acteurs de la santé au travail pour échanger avec les agents.



**Accédez à l'outil  
d'autodiagnostic**

# CHIFFRES CLÉS

(Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023) – Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire)

**8,74 %** vs 8,30 % en 2023

## TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**5,20 %**

vs 5,21 % en 2023

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**6,72 %**

vs 6,68 % en 2023

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



**10,21 %**

vs 9,50 % en 2023

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



**1 626** vs 1 507 en 2023

## BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

**91**

vs 90 en 2023

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**357**

vs 341 en 2023

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



**1 178**

vs 1 076 en 2023

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



**160** vs 142 en 2023

## RECRUTEMENTS

**17**

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**52**

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



**91**

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



**173** vs 210 en 2023

## MAINTIENS DANS L'EMPLOI

**5**

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



**98**

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



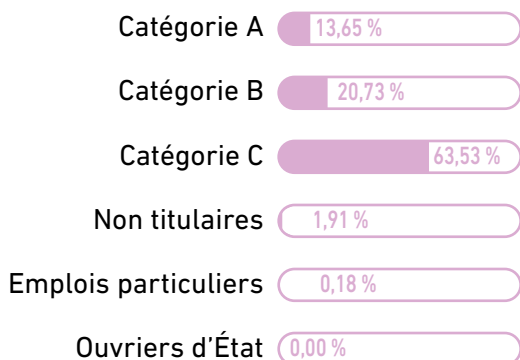
**70**

dans la fonction publique **TERRITORIALE**

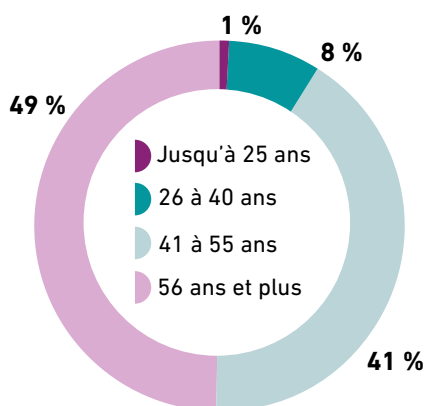


# LES BOE EN 2024

## STATUT



## ÂGE



## GENRE



## CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,00%
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	0,43%
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,06%
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,68%
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,55%
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	53,94%
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,62%
Titulaires d'une pension d'invalidité	2,40%
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	2,03%
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	39,11%
Travailleurs sur emplois particuliers	0,18%

# DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
CORSE	1 749	5 315	11 542	18 606	91	357	1 178	1 626	5,20%	6,72%	10,21%	8,74%

Source: Recueil statistiques – Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC.

# LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux.

**314 017 €** vs 466 261 € en 2023  
**CONTRIBUTIONS ÉMISES**

**19 914 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**



**195 509 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**



**98 594 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**



**611 544 €** vs 374 813 € en 2023  
**INTERVENTIONS DIRECTES FINANCÉES**

**10 520 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**



**68 900 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**



**532 123 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**



**111 727 €**  
vs 280 555 € en 2023  
**DANS LE CADRE DES  
AIDES PLATEFORME**

**10 520 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**

**4 731 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**

**96 475 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**



**499 817 €**  
vs 94 258 € en 2023  
**AU TRAVERS  
DES CONVENTIONS  
EMPLOYEURS**

**0 €**  
dans la fonction  
publique **D'ÉTAT**

**64 169 €**  
dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**

**435 648 €**  
dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**

**DONT 80 023 €**  
vs 244 209 € en 2023  
**EN FAVEUR DE  
L'APPRENTISSAGE**



**80 023 €** dans la **FPT**

## LES CONVENTIONS EN 2024

**3** CONVENTIONS VALIDÉES EN 2024  
PAR LE COMITÉ LOCAL  
POUR UN TOTAL DE  
**991 502 €**

**0** Primo Convention

**3** Renouvellements

**991 502 €**

**1** dans la fonction  
publique **HOSPITALIÈRE**  
**213 895 €**



**2** dans la fonction  
publique **TERRITORIALE**  
**777 607 €**



# ANNEXES

## LE COMITÉ LOCAL

### FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Le Préfet de région ou son représentant

#### Titulaires

Livia DEFRANCHI  
Virginie FRATNT

#### Suppléants

Christine RIVES  
Ariane BLIEK

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

#### Titulaires

Lauda GUICICELLI - SBRAGGIA  
Antoine OTTAVI  
Tony POLI

#### Suppléants

Bianca FAZI  
Barthélémy LECA  
Maurice CHIARAMONTI

### FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

#### Titulaires

Julien Cariou  
Jean-Luc Pisella

#### Suppléants

Françoise Vesperini  
Gilles Andreani

## ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

#### Titulaires

Fabrice TORRE  
Marie-Pierre TAFANELLI  
Fabien MINEO  
Séverine ADONATI  
Evelyne FERRI  
Isabelle FONDACCI  
Sandrine BEAU  
Karine BRIGATO

#### Suppléants

Michèle MATTEI  
Laetitia NICOLI  
Stéphanie GARCIA  
Pierre-Paul UGOLINI  
Gabrielle LECCIA  
Marion GUENNOU  
Mireille MAILLARD  
Pascal DEREPA

## ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Titulaires

Nonce GIACOMONI  
Dominique ANDREANI  
Pierre-Louis ALESSANDRI  
Simone MAISETTI

#### Suppléants

Emmanuelle PELLONI  
Marylène BELGODÈRE  
Odile MEYNET  
Véronique CUVILLIER-LUGARINI

## PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Jean-Dominique PAOLI  
Dominique SILVANI  
Caroline ALLEMAND

## GLOSSAIRE

**AGEFIPH**: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

**ARS**: Agence régionale de santé.

**BOE**: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

**Cap emploi**: Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

**CCAS**: Centre communal d'action sociale

**CD**: Conseil départemental

**CDG**: Centre de gestion de la Fonction publique.

**CEP**: Conseiller en évolution professionnelle.

**CHEOPS**: Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

**CHRU**: Centre hospitalier régional universitaire.

**CNFPT**: Centre national de la fonction publique territoriale.

**DEA**: Dispositif emploi accompagné

**DGAFP**: Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

**DINUM**: Direction interministérielle du numérique de l'état.

**DOETH**: Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

**DREETS**: Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

**DTH**: Directeur/trice territorial/e au handicap.

**DuoDay**: Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

**EA**: Entreprise adaptée.

**EHESP**: École des hautes études en santé publique.

**ESAT**: Établissement et service d'aide par le travail.

**ESMS**: Établissement ou service social ou médico-social.

**ETR**: Effectif total rémunéré.

**FALC**: Facile à lire et à comprendre.

**FFH**: Fédération française handisport.

**FIPHFP**: Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

**FPE**: Fonction publique d'État.

**FPH**: Fonction publique hospitalière.

**FPT**: Fonction publique territoriale.

**Handi-Pacte**: Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

**MDPH**: Maison départementale des personnes handicapées.

**PFRH**: Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

**PPR**: Période de préparation au reclassement.

**PRITH**: Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

**PRST**: Plan régional de santé au travail.

**RGAA**: Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

**RQTH**: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

**SEEPH**: Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

**SPE**: Service public pour l'emploi.

**TH**: Travailleur handicapé.

**TMS**: Troubles musculosquelettiques.

**TSA**: Troubles du spectre de l'autisme.





NOTES

Retrouvez plus d'informations sur  
[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**Fonds pour l'insertion des personnes  
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France  
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33  
e-mail : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

